DIFFUSION

Mmes Perler
Barbey-Chappuis
MM Kanaan
Gomez
Mme Kitsos
MM. Buzzini
Burri
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Service des affaires communales

Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf : 742/2021

Genève, le 27 octobre 2021

Concerne : Délibération du 08 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

> **l'approbation de la modification des articles 112, alinéa 1 et 115 (nouvel alinéa) du statut du personnel de la Ville de Genève relatif à la cessation d'activité du personnel en uniforme du SIS**

que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Michel Bertschy
Directeur

VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1459
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 56 oui

Article unique. – Les modifications suivantes au Statut du personnel de la Ville de Genève (LC 21 151) sont adoptées.

Art. 112 Cessation d'activité

Alinéa 1 (modifié)

Les employés et employées en uniforme visé-e-s à l'article 110 cessent leur activité à 58 ans et 6 mois révolus.

Art. 115 Dispositions transitoires

(nouvel alinéa)

En dérogation de l'article 112 alinéa 1, l'âge de cessation d'activité est défini comme suit:

du 1er décembre 2021 au 31 mai 2022	57 ans et 1 mois révolus
du 1er juin 2022 au 30 novembre 2022	57 ans et 2 mois révolus
du 1er décembre 2022 au 31 mai 2023	57 ans et 3 mois révolus
du 1er juin 2023 au 30 novembre 2023	57 ans et 4 mois révolus
du 1er décembre 2023 au 31 mai 2024	57 ans et 5 mois révolus
du 1er juin 2024 au 30 novembre 2024	57 ans et 6 mois révolus
du 1er décembre 2024 au 31 mai 2025	57 ans et 7 mois révolus
du 1er juin 2025 au 30 novembre 2025	57 ans et 8 mois révolus
du 1er décembre 2025 au 31 mai 2026	57 ans et 9 mois révolus
du 1er juin 2026 au 30 novembre 2026	57 ans et 10 mois révolus
du 1er décembre 2026 au 31 mai 2027	57 ans et 11 mois révolus
du 1er juin 2027 au 30 novembre 2027	58 ans révolus
du 1er décembre 2027 au 31 mai 2028	58 ans et 1 mois révolus
du 1er juin 2028 au 30 novembre 2028	58 ans et 2 mois révolus
du 1er décembre 2028 au 31 mai 2029	58 ans et 3 mois révolus
du 1er juin 2029 au 30 novembre 2029	58 ans et 4 mois révolus
du 1er décembre 2029 au 31 mai 2030	58 ans et 5 mois révolus

Entrée en vigueur

Les présentes modifications du Statut du personnel de la Ville de Genève entrent en vigueur le lendemain de la fin du délai référendaire suivant leur adoption par le Conseil municipal.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

Le Président:

Amar Madani